

Initiatives ministérielles

chaînes HBO et ESPN et toutes les émissions qui, d'après nous, n'ont pas leur place dans notre système puisque nous avons des services complémentaires. Il ne donne pas accès au canal parlementaire, ni à d'autres services importants comme les chaînes éducatives et ainsi de suite.

• (2200)

Le ministre sent-il qu'il peut avoir confiance dans le CRTC, qui ne s'est jamais donné la peine de se servir de la décision rendue à Winnipeg dans l'affaire du Holiday Inn? Il ne semble rien y avoir dans ce projet de loi qui forcerait le CRTC à faire quoi que ce soit à cet égard. Le ministre croit-il que les nouvelles dispositions sur le droit privé d'action sont suffisantes, qu'elles peuvent régler ce problème?

M. Redway: Monsieur le Président, la députée me demande si je me sens à l'aise dans la situation actuelle. Je dois dire que je me souviens d'avoir eu, au cours de la dernière législature, de nombreuses discussions sur le même sujet avec la députée qui était alors, comme maintenant, critique en matière de communications. Si ma mémoire est bonne, elle n'appuyait pas alors les propriétaires d'immeubles en copropriété et avait même voté contre des motions les concernant. J'avais proposé à cette époque des motions, que l'opposition n'avait pas appuyées. Autrement, nous aurions voté et j'aurais eu l'occasion d'exprimer une opinion officielle sur la question. J'ai en main les hansards d'août 1988. Je n'y ai rien trouvé qui montre que la députée appuyait alors ces propriétaires.

Il est donc assez surprenant qu'elle affirme maintenant que le projet de loi présente des lacunes à cet égard, parce qu'à ma connaissance, elle n'avait proposé aucune motion à l'époque. Le député de Beaches—Woodbine l'avait fait à l'étape du rapport, mais pas la députée.

À moins que je ne me trompe, d'après les observations qu'elle a faites dans le passé et les propos qu'elle avait tenus au cours du débat, elle n'appuyait pas le principe de droits égaux pour les propriétaires d'immeubles en copropriété. Si elle devait un jour faire partie du gouvernement, j'espère qu'elle changera d'avis et qu'elle ne fera pas preuve de discrimination à l'égard de ces propriétaires.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'aime pas contredire le ministre à la Chambre, mais c'est grâce à des questions persistantes au ministre d'alors, tant au comité qu'à la Chambre, que nous avons réussi à obtenir. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais il s'agit d'une matière d'opinion et non d'un rappel au Règlement. Je me vois donc obligé de passer à une nouvelle étape.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord.

[Traduction]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir intervenir au cours de la troisième lecture du projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence, et concernant également la radiocommunication.

Avant de commencer mon discours, je tiens à remercier ma collègue, la députée de Mount Royal, pour avoir su donner le ton au débat au nom de notre caucus du Parti libéral.

Essentiellement, ce projet de loi devrait nous donner une perspective de ce que nous réserve l'avenir de la télévision. Il devrait nous assurer que la télévision fera la promotion de l'unité canadienne, de la mentalité particulière de notre peuple, un peuple fier de ses différentes origines, mais qui partage les mêmes valeurs. Ce projet de loi ne nous fournit aucune vision claire sur ce chapitre, et le gouvernement n'a pas le courage de débloquer les fonds qui nous permettraient de promouvoir l'unité nationale à la télévision canadienne.

Ce projet de loi aurait le pouvoir de modifier ce que les Canadiens voient sur leur petit écran. Et cela est très important puisque la radiodiffusion influe sur la façon dont la plupart des gens se renseignent, sur leurs loisirs et sur leur degré de compréhension de notre diversité culturelle. La télévision est un médium qui devrait favoriser le sens des valeurs communes et le sens de l'appartenance nationale. Nous nous ne pouvons pas acquérir un véritable sens de l'appartenance nationale si nous n'exigeons pas maintenant et toujours que Radio-Canada ravive la flamme de l'unité nationale. Il est essentiel, pour la survie de notre pays, que ce mandat de Radio-Canada soit renouvelé.

Réaffirmer ce mandat de l'unité nationale est encore plus pertinent aujourd'hui alors que les segments de notre société se sentent aliénés les uns par rapport aux autres et par rapport à l'ensemble du pays. À cause de notre géographie, de nos différentes langues et de nos différentes cultures, nous avons besoin d'un lien si nous voulons continuer d'exister en tant que peuple et en tant que pays. La radiodiffusion est ce lien essentiel qui permet de rassembler les peuples autochtones, nos